

Édito Une autre Europe !

Le vote favorable au « Brexit » a suscité la surprise fin juin dernier. Les mois et les années prochaines nous diront s'il s'agit d'un remous ou d'un signe annonciateur d'un séisme politique pour la vie des européens. Il ne s'agit pourtant pas d'un cas isolé. Dans d'autres régions d'Europe existent des tendances similaires (Hongrie, Autriche, Pays-Bas, etc.). À l'heure où plus que jamais les enjeux (migrants, climat, sécurité, etc) ne peuvent être traités par les États isolément, comment comprendre ce repli sur soi ? Comment comprendre cette volonté égoïste de prendre le meilleur en refusant de donner au collectif en retour ?

Plusieurs niveaux d'analyse sont nécessaires. Commençons par le rôle des leaders populistes, relayés par les médias. Une des caractéristiques des leaders populistes est de proposer des solutions radicales et simplistes à des problèmes complexes. Dans leur discours, ils ne proposent pas des théories argumentées, ils ne font pas appel à la raison, mais ils jouent sur les sentiments en surfant sur la peur, la colère, la méfiance envers les institutions nationales ou européennes. Les médias ont également une part de responsabilité dans la mesure où ils relayent voire encouragent la popularité de ces faiseurs d'opinion. Dans le cas du Brexit, les conséquences chiffrées des deux options ont-elles été suffisamment présentées et expliquées ? C'est tout le contraire du travail d'éducation permanente porté par nos organisations : prendre le temps et le recul nécessaires pour réfléchir ensemble à tous les aspects d'un enjeu, donner aux citoyens les clés de compréhension leur permettant de se forger un avis éclairé et argumenté. Force est de constater que le temps long n'est ni l'apanage des médias de masse, ni la manière dont la politique est pratiquée majoritairement de nos jours. C'est même tout le contraire.

Il serait trop facile de pointer uniquement les partis populistes et les médias. Il nous faut tenter de comprendre les motivations des personnes à suivre la voie du repli sur soi. Ce référendum favorable au retrait du Royaume-Uni de l'UE et les retombées qui s'annoncent dans d'autres pays ou régions résonnent comme un désaveu pour cette Union européenne. C'est l'Europe des libéralisations, de la mise en concurrence des peuples, des inégalités, de l'austérité, qui, depuis des années, fait grandir un sentiment de ras-le-bol auprès de franges de plus en plus importantes de la population. La gauche en Europe est d'accord sur ce constat : ce n'est pas de ce modèle de société que nous voulons pour demain. Le temps est venu à présent de rassembler les hommes et les femmes progressistes pour réfléchir ensemble et dessiner les contours d'une autre Europe, celle des peuples, de la solidarité, de la justice sociale. L'Europe reste un espace pertinent pour mener des politiques cohérentes et solidaires. Reste à trancher la question : est-il encore possible de la réformer de l'intérieur ou faut-il tout remettre à plat pour reconstruire un nouveau modèle au départ des États. Sur ce dernier point et sur la méthode, les avis divergent.

Sur son Blog* Henri Goldman, rédacteur de la revue Politique, se livre à une intéressante analyse sociologique liée à l'évolution des clivages politiques. Concernant l'élection présidentielle autrichienne et le Brexit, il conclut : « cette coupure entre « ouverts » et « fermés », entre « in » et « out », voire entre « bobos » branchés et « beaufs » racistes est une catastrophe pour qui aspire à une société plus juste et plus égalitaire. Si nous n'arrivons pas à réconcilier ces deux fractions du peuple autour d'un projet désirable pour tous, nous ne pourrions que commenter nos défaites dans tous les cas de figure. »

Jean-Nicolas Burnotte

*<http://blogs.politique.eu.org/-Le-blog-d-Henri-Goldman->

P. 1

Éditorial

P. 2-3

Les cycles de la rentrée

P. 4-5

Faisons connaissance avec...

Joëlle Lehaut

P. 6-7-8

Dossier :
Développement territorial et utilisation parcimonieuse du sol

LES CYCLES DE LA RENTRÉE

Libramont : Socrate « Une occasion de mieux comprendre le monde »

Le cycle Socrate, une démarche de formation-réflexion collective qui donne des éclairages de type économique, sociologique, politique, juridique, historique et philosophique sur nos contextes de vie, débute à partir du mois d'octobre à Libramont.

ENTRÉE GRATUITE

Crises financières, alimentaires ; Institutions politiques belges, européennes, internationales ; Développement durable ; Travail,... De quoi s'agit-il concrètement ? Comment en est-on arrivé là ? Quels sont les enjeux actuels et les changements à mener ?

Les mercredis soirs
de 18h30 à 21h30
(hors congés scolaires),
d'octobre 2016 à juin 2017

A Libramont, dans les locaux
de Lire et Écrire,
rue du Village 1A

Infos ou/et inscriptions
Véronique Quinet

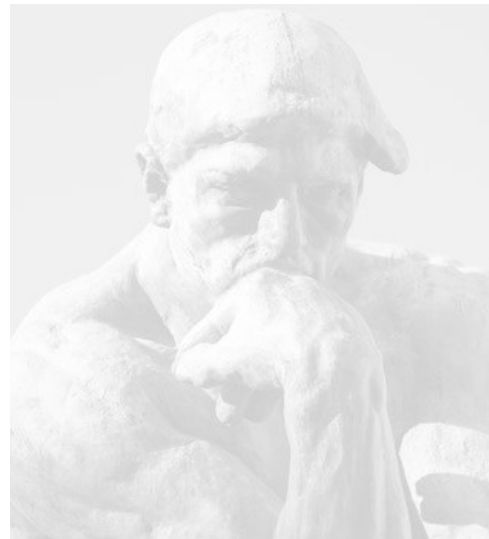
✉ vquinet.moclux@gmail.com
☎ 063/21.87.33

SOCRATE

... c'est acquérir des outils d'analyse, une capacité de s'informer, de décoder son environnement, de développer un esprit critique pour pouvoir réagir, argumenter, proposer...

... c'est un groupe de personnes dans une démarche collective et participative avec des formateurs engagés et compétents, habitués à réfléchir et à échanger avec des adultes.

... c'est une opportunité d'enrichir son « bagage » dans un parcours personnel, professionnel, social...



Marche : « Démocratie et pouvoir du peuple »

Le CIEP propose des soirées ouvertes, accessibles à tous, avec des apports de contenus, des éclairages par des intervenants de qualité, des supports vidéos, des présentations de textes, de livres et des temps d'échanges collectifs, d'approfondissement.

ENTRÉE GRATUITE

D'Athènes à la démocratie moderne... un peu d'histoire : Démocraties au pluriel, des référents communs ? Concilier liberté, égalité, pluralité, une illusion ? Souveraineté populaire et État, un mariage possible ? Quel ancrage pour un projet démocratique ? Définir un « Nous » et un « Eux » ? Les nouvelles technologies, l'horizontalité, un plus ou un leurre pour la démocratie ? Violences, conflits, pouvoirs, quelles modalités de gestion dans une démocratie ? Sociocratie... Communs... , expressions alternatives de démocraties participatives ?

Le cycle permet de découvrir, à partir de philosophes anciens et de penseurs plus contemporains des notions de contrat social, de volonté collective, de consensus délibératif, de communs, de conférence de citoyens pour mieux refonder la démocratie aujourd'hui.

Les lundis 03/10, 24/10, 21/11, 05/12/2016
16/01, 06/02, 06/03, 27/03, 24/04, 15/05, 29/05/2017

De 19h à 21h30

A Marche, dans Local de la Mutualité chrétienne
8A, Avenue du Monument

Infos ou/et inscriptions

Véronique Quinet
✉ vquinet.moclux@gmail.com
☎ 063/21.87.33

Accessible à tous sans prérequis particulier.

Invitation à suivre l'ensemble de la démarche mais possibilité de participer à une ou plusieurs soirée(s) selon son intérêt et sa disponibilité

Un programme plus précis par date suivra.

Arlon, Florenville et Houffalize : Socrate Philosophe

Démocratie, Aristocratie,... Pouvoir, Violence, Autorité,... Libéralisme, Socialisme...
Que recouvrent ces mots ? Quelles réalités traduisent-ils ?

ENTRÉE GRATUITE

Le CIEP et ses partenaires proposent un ensemble de soirées de réflexion sur des questions de philosophie politique. À partir de quelques documents, un texte, une vidéo, un témoignage..., dans une dynamique participative et conviviale, il s'agit de mettre en commun nos capacités de penser.

La démarche est accessible à tous et n'exige aucun prérequis !

Infos ou/et inscriptions

Bernard Kerger

✉ b.kerger@mocluxembourg.be

📞 063/21.88.84

Arlon (en partenariat avec le CEPPST) de 19h30 à 21h30

Les mardis 27/09, 18/10, 15/11, 06/12/2016

10/01, 31/01, 21/02, 21/03, 25/04, 16/05, 06/06, 20/06/2017

Houffalize de 20h à 22h

Les mardis 20/09, 11/10, 08/11, 29/11, 20/12/2016

17/01, 07/02, 07/03, 28/03, 18/04, 09/05, 30/05/2017

Verviers (partenariat avec le CIEP Verviers) de 13h30 à 15h30

Les lundis 19/09, 10/10, 07/11, 28/11, 19/12/2016

16/01, 06/02, 06/03, 27/03, 24/04, 15/05, 29/05/2017

Florenville (en partenariat avec Énéo) de 13h30 à 15h30

Les mardis 20/09, 11/10, 08/11, 29/11, 20/12/2016

17/01, 07/02, 07/03, 28/03, 18/04, 09/05, 30/05/2017

Bastogne : Démocratie et mémoire(s) « La mémoire collective dans nos démocraties »

Au cœur de la Province de Luxembourg, Bastogne est un lieu d'histoire et de mémoire par excellence. Ce lieu a semblé propice au CIEP pour entamer une réflexion critique et approfondie sur le rapport que nos démocraties entretiennent avec leur passé.

Bastogne symbolise à elle seule la société actuelle : celle-ci invoque abondamment le passé et la mémoire. Elle fait preuve d'une véritable boulimie mémorielle faite de commémorations en tout genre. Les élus politiques, les enseignants, les journalistes... font sans cesse référence au passé. Aujourd'hui, « il faut se souvenir » : le devoir de mémoire est une obligation morale. A bon escient ? Dans quels buts ? Toutes les mémoires ont-elles voix au chapitre ? L'oubli est-il permis ?

La question de la mémoire touche à l'individuel, mais aussi au collectif. La Belgique d'aujourd'hui voit s'affronter deux communautés aux mémoires divergentes. L'Europe s'est construite à partir du rapprochement de deux ennemis et de deux mémoires... Au-delà des commémorations et des appels au passé, il est primordial que les citoyens comprennent ce qui se joue, pour eux-mêmes et pour la société dans son ensemble. C'est ce que propose le CIEP en faisant appel à des spécialistes renommés, issus de diverses disciplines.

ENTRÉE GRATUITE

Infos ou/et inscriptions

Isabelle Paquay

✉ i.paquay@mocluxembourg.be

📞 063/21.87.38

Les jeudis de 19h30 à 21h30

A Bastogne, dans les locaux de la Mutualité chrétienne

Salle du Mardasson, 2ème étage

Rue P. Thomas, 10

13/10 : La mémoire joue-t-elle contre l'histoire ?

(Laurence van Ypersele, historienne - UCL)

27/10 : Bastogne, entre histoire et mémoire

(Matthieu Billa, manager du Bastogne War Museum et un/e représentant/e de la Commune de Bastogne)

17/11 : Le devoir de mémoire en débat

(Démocratie et Barbarie - CFWB)

08/12 : Pourquoi les élus politiques recourent-ils au passé ?

(Emilie Aussems, politologue - UCL)

12/01 : Ciné-débat - L'école et la mémoire

Film : Les héritiers de M.-C. Mention-Schaar - 2014

02/02 : Monopole et concurrence mémoriels

(Geoffrey Grandjean, politologue - Ulg)

23/02 : Les médias pour la mémoire ?

(Marc Vanesse, journaliste - Ulg)

16/03 : Soirée ouverte

20/04 : Faut-il une mémoire commune pour vivre ensemble?

Le cas de la Belgique (Olivier Luminet, psychologue - UCL)

11/05 : Faut-il une mémoire commune pour vivre ensemble ?

Le cas de l'Europe (Valérie Rosoux, politologue - UCL)

01/06 : Doit-on oublier ?

(François Heinderickx - ULB, à confirmer)

15/06 : L'engagement citoyen par la mémoire

(Territoires de la Mémoire - Fondation Merci)

FAISONS CONNAISSANCE AVEC

Joëlle Lehaut

Quel est votre parcours ?

Liégeoise d'origine, je suis titulaire d'une maîtrise en sciences économique et sociale de l'université de Namur. J'ai démarré tout de suite dans le monde mutualiste. D'abord, à la concurrence, puis très vite aux Mutualités chrétiennes de Liège comme directrice adjointe du département de l'assurance et du réseau des services extérieurs. J'ai eu l'occasion durant une année d'exercer la fonction de directrice régionale en remplacement du directeur qui était en incapacité de travail.



DIRECTRICE DE LA MUTUALITÉ
CHRÉTIENNE DE LA PROVINCE DE
LUXEMBOURG

✉ joelle.lehaut@mc.be
☎ 063/21.17.01

Fin 2011, il y a eu un souci de succession à la MC Province de Luxembourg suite à un problème sérieux de santé du directeur, le docteur Pierre Poncelet. On m'a demandé de le remplacer, d'abord en tant que directrice régionale ad interim. Au bout d'un an, j'ai accepté de reprendre pleinement la fonction et de pouvoir ainsi poursuivre le travail avec les équipes très dynamiques de la province de Luxembourg.

À l'origine, je me suis tournée vers le monde mutuelliste par affinités pour le travail social et avec des équipes qui ont le souci de toujours servir les gens, d'être utiles aux membres. À la MC, on dit très souvent qu'au départ nous avons des « clients » et que notre travail consiste à en faire des membres convaincus de nos valeurs : l'accessibilité des soins pour tous, et la solidarité. Ces valeurs me tiennent à cœur. Je ne les aurais sans doute pas trouvées de manière aussi concrètes dans une boîte d'assurance privée ou dans le monde bancaire.

Que pensez-vous du dossier Vivalia 2025 ?

J'entends parler de ce dossier depuis mon arrivée en province de Luxembourg. Vivalia est une intercommunale politique et les mutualités n'avaient pas leur place dans les instances de Vivalia, contrairement à ce que j'ai pu connaître au CHC à Liège. À force de discuter avec la direction de Vivalia et avec mes collègues des autres mutualités, nous avons pu obtenir un rôle d'observateur au sein du CA de Vivalia, mais nous avons juste le droit d'écouter sans avoir la possibilité de poser des questions. C'est très dur d'être observateur d'une décision qui va à l'encontre de nos convictions, comme celle, récente, de l'augmentation des suppléments d'honoraires en chambres particulières. Dans ce cas, il vaudrait carrément mieux rester à l'extérieur.

Il y a plus de deux ans, la MC, le MOC et la CSC, se sont prononcés ensemble sur l'implantation du nouvel hôpital. Ils ont attiré l'attention sur la nécessité d'avoir une unité au niveau de la direction médicale de Vivalia et un projet médical solide avec les différents services médicaux, avant de parler de bâtiment.

Dans la province de Luxembourg, il y a un manque de médecins spécialistes et d'équipements de pointe. Je pense qu'il faut investir dans du matériel plus moderne, afin notamment de garder des spécialistes dans la région. Il vaut mieux faire 30-40 kilomètres plutôt que de devoir aller dans d'autres provinces. Mais évidemment, les questions d'environnement et de mobilité doivent aussi être abordées.

Depuis plus de 10 ans, il est question de cet hôpital, cependant il me semble que nous n'avons pas de projet commun médical pour la province avec un hôpital central plus spécialisé et des entités plus petites à travers la province. La construction de l'avenir des soins en province de Luxembourg me préoccupe d'autant plus que chaque décision un peu stratégique est source de conflit et, de ce fait, prend un temps infini.

Que va-t-il se passer si Vivalia ne fait pas preuve de décisions très claires et abouties afin d'obtenir les financements nécessaires de la région ? Les financements risquent d'aller ailleurs, dans d'autres provinces et là où il y aura un vrai projet médical mis en place. En tant que représentants des patients, cette lenteur nous inquiète pour le paysage des soins de santé demain dans la province.

La Mutualité vient de renouveler ses instances.

Pouvez-vous nous dire comment cela se passe ?

Tous les 6 ans, il y a des élections mutualistes au sein des mutualités. Nous demandons à nos membres affiliés de désigner leurs représentants au sein de nos instances, AG et CA. Nous tentons d'avoir une représentation des cinq circonscriptions électorales : Arlon, Libramont, Marche, Bastogne, Virton. Dans chaque circonscription, nous avons créé un Centre Mutualiste de Santé (CMS) regroupant l'ensemble des métiers de la mutualité et de ses mouvements et ASBL proches. Les responsables régionaux et les coordinateurs de ces CMS sont chargés de rechercher parmi nos membres, des volontaires, des candidats ayant un profil de futur membre de l'AG ou d'administrateur de la mutualité. Nous essayons de trouver des personnes qui souhaitent s'investir à la mutualité, notamment en relayant les besoins en soins de santé de la population vers nos instances. Nous les ferons alors nous-mêmes remonter vers l'INAMI et jusqu'au niveau politique pour influencer notamment sur les décisions budgétaires en soins de santé. Chaque mutualité, en fonction du nombre de ses membres, a un quota de mandats.

En province du Luxembourg, nous avons 90 mandats à l'AG cependant nous n'avons trouvé que 71 candidats qui ont été élus d'office. Parmi ceux-ci, 9 membres siègent dans les instances francophones et nationales et 32 volontaires sont élus pour être au CA de la Mutualité chrétienne où ils siègent avec 4 membres de la direction. Il y a une dernière instance, le comité de gestion, qui se réunit tous les mois. On y retrouve 9 membres du CA (un volontaire par arrondissement et les 4 membres de la direction). Deux personnes complètent ce comité de gestion : le président Claude Rolin et la directrice de l'ASD (Aide et soins à domicile).

Comment faites-vous pour que les membres de ces instances puissent maîtriser les matières liées à l'exercice de leur mandat ?

En plus des séances d'informations par arrondissement, nous remettons aux volontaires les documents nécessaires pour bien comprendre le fonctionnement de la Mutualité chrétienne. Ils peuvent également se former avec des spécialistes dans différents domaines (métiers de la Mutuelle, tenue de compte,...) Parmi ces volontaires, certains sont déjà investis dans les services comme Altéo, Énéo, Jeunesse et Santé,...

L'assemblée générale est renouvelée tous les six ans. En règle générale, on tourne autour de 50% de renouvellement des effectifs, ce qui permet une continuité dans les dossiers. Cette année, le poste de Président occupé depuis deux législatures par Pierre Neuville était à renouveler. Claude Rolin, député européen, a accepté la présidence.

La caractéristique principale de notre mouvement social est de rester proche de nos membres et à l'écoute de leurs besoins. Grâce aux volontaires au sein de nos instances et à nos conseillers mutualistes, nous pouvons entendre les besoins du terrain et les inscrire éventuellement dans notre assurance complémentaire, qui est l'antichambre de l'assurance obligatoire.

Pouvez-vous nous parler un peu de l'assurance autonomie ?

Une partie des soins de santé a été régionalisée dans le cadre de la 6ème réforme de l'État. Il faut à présent reconstruire au niveau régional ce qui existait au niveau fédéral. Recréer un nouveau niveau de concertation demande de l'énergie et des ressources humaines. Il faut en effet mettre en place tous les aspects pratiques de cette assurance autonomie : encaissement des cotisations, remboursements, personnel,... Pour cela, un nouvel OIP (Organisme d'Intérêt Public) a vu le jour : l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité). Elle se met doucement en place et commence seulement à organiser les commissions d'experts pour cette assurance autonomie. Elles vont démarrer probablement en octobre... L'assurance autonomie ne devrait donc être opérationnelle qu'au cours de l'année 2017. Le Fédéral va continuer d'assurer les soins de santé tant que les structures au niveau régional ne seront pas opérationnelles.

Il est difficile de savoir comment tout cela va s'articuler dans notre province. Par contre, ce transfert de compétences va démultiplier les endroits de concertation au sein des mutualités. Il faudra trouver du personnel pour les commissions d'expertises au niveau fédéral (INAMI), régional (AViQ) et pour les concertations entre les niveaux. Cela va coûter beaucoup plus cher au pays.

De plus, les mutualités sont « confrontées » au « pacte d'avenir » proposé par la ministre Maggie De Blok. Dans ce pacte, il y a 6 axes sur les métiers futurs des mutualités. Certains axes sont très rassurants et mettent en évidence l'expérience des mutualités. Mais d'autres sont beaucoup moins rassurants. Notamment, parce que la ministre trouve que 54 mutualités (tous organismes assureurs confondus), c'est trop et qu'elle souhaite restructurer le paysage des mutuelles pour faire des économies. Un des éléments de ce pacte est le seuil minimum de membres à atteindre pour exister comme mutualité. Les mutualités auraient le temps d'une législature mutualiste (6 ans) pour opérer les changements nécessaires en fonction de ces nouveaux critères.

C'est actuellement en discussion. On devrait en savoir plus en septembre. Mais avant de mettre en vigueur ce pacte, les organismes assureurs doivent accepter de le signer... Il faudra leur donner des garanties. *Si vous désirez des informations supplémentaires, vous pouvez consulter la dernière revue « En Marche » parue en juillet 2016.* Interview : Thérèse Willot

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET UTILISATION PARCIMONIEUSE DU SOL EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

Regard sur 10 ans (2004-2014)

Depuis 2 ans, la commission Aménagement du Territoire du MOC Luxembourg mène une réflexion sur la question du développement territorial de la province de Luxembourg en lien avec le principe d'utilisation parcimonieuse du sol. Le groupe s'est appuyé sur des documents scientifiques et académiques et a nourri sa réflexion par des rencontres avec des acteurs de l'aménagement du territoire. Le travail aboutit aujourd'hui à une note de positionnement du MOC Luxembourg dont nous publions ici quelques extraits.

Le développement d'une société est indispensable. Cependant, il ne doit pas s'entendre uniquement en termes économiques. Il doit prendre en compte les aspects économique, social et environnemental. Le développement d'une société doit aussi s'entendre de manière globale, viser l'intérêt collectif, de manière à améliorer la cohésion sociale. Nous vivons dans un monde fini. Dès lors, la terre n'est pas une ressource extensible. Tout projet d'aménagement du territoire doit intégrer cette donnée. Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (S.D.E.R.) de 1999,

document d'orientation stratégique toujours en vigueur à ce jour, précise dès son introduction qu'« en référence aux besoins des générations futures, l'aménagement du territoire doit aussi avoir pour objectif l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles non renouvelables ou qui ne se renouvellent que lentement, ainsi que la préservation d'un environnement sain et diversifié ». Qu'en est-il dans la Province de Luxembourg ? Quelle utilisation fait-on de la terre, notre patrimoine commun ?

La fonction agricole

Globalement, en province de Luxembourg de 1978 à 2011, la SAU (Surface Agricole Utile), c'est-à-dire la surface nette dédiée à l'agriculture s'est vue diminuée de 10.000 ha¹, soit 2.25 % de la superficie de la province. Cette pression croissante sur les terres est due à plusieurs facteurs :

- Artificialisation des terres pour le secteur résidentiel. Malgré la volonté affichée par les gouvernements wallons successifs, l'étalement de l'habitat continue.
- Augmentation des réseaux de communication et des zones d'activité économique (ZAE)

- La spéculation foncière. La pression sur le foncier est toujours plus importante. C'est particulièrement flagrant le long de la frontière grand-ducale. À titre d'exemple, un hectare de terre agricole à Attert se vend entre 25.000 € et 30.000 €.
- L'implantation d'éoliennes. Les promoteurs incluent directement dans leurs projets de parc 2 à 3 ha de compensation de terres non cultivées par mat d'éolienne.

La fonction industrielle et commerciale

L'augmentation de la superficie² occupée par les activités industrielles et commerciales est en constante évolution en province de Luxembourg.

1983	858 ha
1993	1365 ha
2003	1773 ha
2013	2038 ha

Il s'agit d'un accroissement moyen de 39 ha par an. Autrement dit, chaque année, l'équivalent de 55 terrains de football est retiré à l'agriculture et affecté à des fins industrielles et commerciales. Ces chiffres doivent évidemment être

replacés dans les contextes historique et socio-économique de l'époque. La superficie de terrains industriels et commerciaux se répartit de manière inégale entre les communes. On peut distinguer 3 catégories :

- Le top 6 (entre 100 et 200 ha) : Marche, Arlon, Bastogne, Libramont, Aubange, Virton
- L'intermédiaire (entre 50 et 100 ha) : Bertrix, Vielsalm, Messancy, Rouvroy, Durbuy, Bouillon
- Les autres (entre 0 et 50 ha) : toutes les autres communes

¹ Baromètre de l'économie agricole 2012, SPIGVA, Province de Luxembourg, Département de l'économie agricole.

² Occupation du sol selon le registre cadastral (en hectares), commune par commune, pour la période 1983 à 2013. Source : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Énergie

Plus précisément, en matière d'implantations commerciales, la province de Luxembourg, et en particulier le sud-Luxembourg dopé par l'arrondissement d'Arlon, fait face à une surreprésentation des surfaces commerciales. Voici quelques chiffres³ :

- En Wallonie : 170 m² de commerces par 100 hab
- En prov. Luxembourg : 210 m² de commerces par 100 hab
- Communes d'Arlon-Messancy-Aubange : 407 m² par 100 hab
- Commune de Messancy : 643 m² par 100 hab
- Commune de Marche : 481 m² par 100 hab
- Commune de Libramont : 748 m² par 100 hab

L'augmentation du nombre de surfaces commerciales est constante. Elle va de pair avec la problématique des cellules vides. On constate une croissance globale des cellules vides (+10% en 2 ans). Certaines communes présentent des chiffres importants : Athus 24%, Virton 27%, Bouillon 31%.

Nous observons deux phénomènes :

- Le commerce se déplace des petites entités vers les grandes entités. Les commerces se déplacent des centres villes vers les zones commerciales en périphérie. La croissance des m² commerciaux se fait essentiellement en périphérie, ce qui a pour conséquence de fragiliser les centres urbains.

- Les m² supplémentaires créent peu d'emplois.

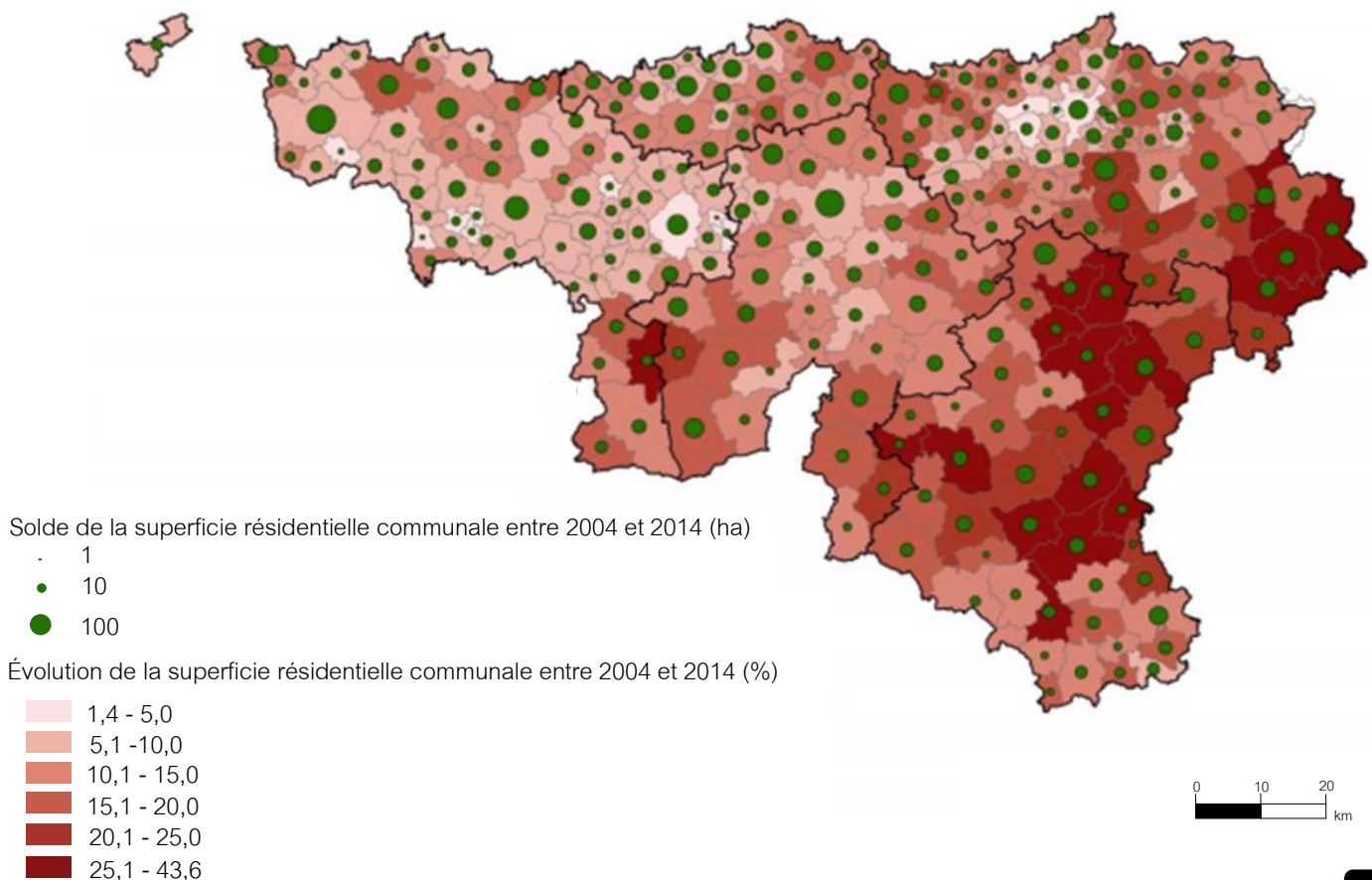
Enfin, se pose la question des chancres. À l'instar des friches industrielles, si la tendance se poursuit, il est à craindre que nous serons à l'avenir face à des bâtiments commerciaux à l'abandon, que ce soit des petites ou des grandes surfaces, avec ce que cela implique comme conséquences à gérer (insalubrité, insécurité, image et dynamisme d'un quartier ou rue, ...).

La fonction résidentielle

L'artificialisation du territoire est essentiellement due à l'expansion du résidentiel. Alors que les communes wallonnes ont augmenté leur superficie résidentielle de 13,2 % en moyenne entre 2004 et 2014, les communes luxembourgeoises sont presque toutes au dessus de ce chiffre. 13 communes sur les 44 sont au-delà de 25 % d'augmentation avec des pics à 31,5%

(Houffalize), 34,73 % (Bertogne) et 43,61 % (Léglise). Ce phénomène s'explique principalement par la proximité des axes autoroutiers et du Grand-Duché du Luxembourg. Vu la hausse des prix immobiliers dans les communes frontalières du sud, la demande s'est déplacée progressivement vers le nord, là où les prix fonciers sont plus faibles.

Évolution de la superficie résidentielle communale entre 2004 et 2014 (source : IWEPS/2014)



¹³Source : Bruno Bianchet (Lepur), dans son exposé à l'Observatoire politique du MOC Luxembourg du 23 février 2015. Source des chiffres : UCM 2013

Rapportée au nombre d'habitants, l'utilisation résidentielle de l'espace montre une tendance continue au desserrement (à l'opposé de la densification) sur l'ensemble de la Wallonie. Cela signifie qu'en moyenne, chaque habitant utilise de plus en plus d'espace au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage...) soit 294 m² en 2014 au lieu de 225 m² en 1985. Ce phénomène est favorisé par des prix fonciers faibles, de larges disponibilités dans les zones d'habitats aux plans de secteur, une forte demande pour des parcelles résidentielles de grande superficie et une gestion communale majoritairement inadaptée.

La province de Luxembourg suit cette tendance, avec une évolution particulièrement marquante en Ardenne où l'exode rural a rendu les chiffres stables jusqu'en 1990 puis a été suivi par une croissance rapide et concentrée dans les années 1990. À Arlon, au contraire, on assiste à une légère redensification, car la ville a notamment développé via un partenariat public-privé des logements dans le centre-ville (Waschbour, Callemeyn...). Au final, les Luxembourgeois sont ceux qui en dix ans ont consommé le plus de superficie résidentielle par habitant, avec une augmentation de 8,8 % au lieu de 4,8 % pour la Wallonie dans son ensemble.

Les conséquences

L'évolution de l'utilisation du sol en province de Luxembourg telle qu'elle vient d'être décrite n'est pas sans conséquences environnementales, économiques, sociales, culturelles et paysagères.

Le développement d'espaces imperméabilisés (habitats, zonings, routes, parkings, zones agricoles intensives...) entraîne l'artificialisation du réseau hydrographique et des crues de plus en plus fréquentes et intenses. Les terres agricoles de bonne qualité, garantissant notre souveraineté alimentaire, se raréfient. Les dépenses en équipements (eau, électricité, récolte des déchets...) augmentent pour les pouvoirs publics, pour les citoyens et pour les candidats-bâisseurs. Le sentiment d'appartenance à un village s'estompe : les villages



s'étendent de manière anarchique le long des routes, éloignant les nouveaux habitants des centres de vie, tendant vers la construction de quartiers-dortoirs et de « grands villages ». Cet éloignement des centres rend la voiture indispensable et l'organisation des transports en commun très coûteuse. Ceux qui ne disposent pas de voiture personnelle sont confrontés au déficit des transports publics. Les conséquences écologiques de ce « tout à la voiture » sont évidemment dramatiques. Enfin, malgré la création de quatre parcs naturels dans la Province de Luxembourg, qui couvrent un tiers de sa superficie,

l'étalement urbain se poursuit, altérant les paysages et la biodiversité.

Présentation de la position du MOC Luxembourg : le mardi 13 septembre

Face à ces constats et aux conséquences de l'utilisation du sol, le MOC Luxembourg se positionne, pose des questions et formule des revendications.

Pour les découvrir, nous vous invitons à participer à la soirée de présentation publique de la note qui aura lieu :

Mardi 13 septembre à 19h30
Dans les locaux de la CSC
Avenue Herbofin, 32 A1
6800 Libramont

Le document sera disponible dans son intégralité dès le 15 septembre sur le site du MOC Luxembourg (www.mocluxembourg.be) ou sur demande auprès de Jean-Nicolas Burnotte.

ENTRÉE GRATUITE

Ces questions vous intéressent ? Il est également possible d'organiser pour votre groupe un moment de présentation-débat sur ce thème.

Infos ou/et inscriptions
Jean-Nicolas Burnotte
✉ jn.burnotte@mocluxembourg.be
☎ 063/21.87.26